



FONDS DE SOLIDARITÉ : ADAPTATION AU TITRE DU MOIS D'AOÛT 2021



Une prolongation des dispositions prises pour le mois de juillet 2021 en les adaptant à l'évolution de la crise sanitaire.

>> Décret n° 2021-1087 du 17 août 2021 relatif à l'adaptation au titre du mois d'août 2021 du fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes